



un
parc
très
nature

La Charte et le plan de Parc disponibles en un clic
www.pnr-queyras.fr, à compter du 11 mai 2009

Notre avis sur le nouveau projet de charte du Parc naturel régional du Queyras est nécessaire !

Voulons-nous encore du label «Parc naturel régional du Queyras» pour les 12 prochaines années ?

Enquête publique du 11 mai au 11 juin 2009

Le Parc, j'y tiens !
J'attends plus !
J'attends autre chose !
Le Parc est de trop !

Habitants, connaisseurs du parc et visiteurs, exprimons nous sur le projet de territoire !
Un Registre est disponible aux horaires d'ouverture des Mairies.

Vous pouvez écrire à l'adresse spéciale suivante : **M. Le Commissaire Enquêteur / Parc naturel régional du Queyras / La Ville / 05350 ARVIEUX**

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences dans les Mairies :

13 mai : Saint Véran de 9h00 à 12h00 - Abriès de 13h30 à 16h30

15 mai : Ceillac de 9h00 à 12h00 - Ristolas de 14h00 à 17h00

18 mai : Aiguilles de 9h00 à 12h00 - Moline en Queyras de 13h30 à 16h30

26 mai : Arvieux de 9h00 à 12h00 - Guillestre de 15h00 à 18h00

30 mai : Eygliers de 9h00 à 12h00

04 juin : Vars de 9h00 à 12h00

10 juin : Château Ville Vieille de 9h00 à 12h00

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur